

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 9 mars 2026

Séance du : 9 mars 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 20

Absents ou excusés : 10

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 26.03.741

Objet : Présentation et adoption du Budget Primitif 2026 et reconduction de l'autorisation de la fongibilité des crédits

Annexe : Budget Primitif 2026

Le 9 mars 2026 à 14h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du Département, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice-Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (20 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Patrick LEFEBVRE), Monsieur Victor DENOUVION, Madame Isabelle HARDY (pouvoir à Madame Florence SIORAT), Messieurs Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT, Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Brigitte SEGARD, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (10 membres)

Messieurs Daniel CALAS Serge DEUILHE, Laurent FOREST Olivier GUERRA, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Sébastien VINCINI Lionel WELTER.

Le débat d'orientations budgétaires 2026 s'étant tenu le 9 février 2026 lors du précédent Conseil d'Administration, soit 1 mois avant le vote du budget, il n'est pas nécessaire d'en rappeler le contenu.

Après avoir indiqué que le projet de Budget Primitif pour 2026, présenté en M57, prévoit une légère augmentation des cotisations des adhérents, ainsi qu'une augmentation des cotisations DéSIDé lesquelles étaient inchangées depuis 2012, afin de financer les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et équilibrer le budget, Madame la PRESIDENTE présente le Budget Primitif 2026, par chapitre, tel que proposé en pièce jointe.

Le Budget Primitif 2026 est arrêté aux sommes suivantes :

Budget primitif 2026	Dépenses	Recettes	Evolution par rapport au BP n-1
Section de fonctionnement	623 778,00 €	623 778,00 €	2 %
Section d'investissement	361 696,00 €	361 696,00 €	11 %
TOTAL DU BUDGET	985 474,00 €	985 474,00 €	5 %

De plus, il y a lieu également de se prononcer chaque année sur l'utilisation du dispositif de fongibilité des crédits (virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 %, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), prévu en M57 par le Code Général Collectivités Territoriales (article L.5217-10-6).

En effet, cette disposition permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, lorsque la situation le nécessite, le Conseil d'administration étant informé des mouvements opérés au cours de l'une de ses séances les plus proches.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif 2026, présenté par Madame la PRESIDENTE, ci-annexé ;
- D'autoriser et de donner délégation à Monsieur le PRESIDENT pour la mise en œuvre de la mesure de fongibilité des crédits pour l'exercice 2026, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section ;
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI